

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE

Décembre 2023

metro

Table des matières

1. Vision
2. Portée
3. Responsabilités
4. Principes directeurs
5. Contributions
6. Critères d'admissibilité
7. Pour faire une demande

1. Vision

La contribution socioéconomique est une priorité pour METRO dans le contexte de son approche en responsabilité d'entreprise et cette politique d'investissement communautaire représente un levier pour faire vivre notre raison d'être – Nourrir la santé et le bien-être de nos communautés.

Nous souhaitons participer à réduire les inégalités sociales, particulièrement en matière d'alimentation et de santé et nous visons à y consacrer un montant égal à 1 % de la moyenne du bénéfice net ajusté des trois derniers exercices financiers.

Nous comptons sur la force de notre réseau d'employés, de marchands et de pharmaciens-propriétaires pour contribuer au mieux-être des collectivités et générer des retombées durables. Notre présence dans la communauté rayonne également grâce à l'engagement de nos clients et fournisseurs qui soutiennent les collectivités locales en participant à des événements et des collectes de fonds lorsque METRO met son réseau de magasins et de pharmacies au service d'organismes qui partagent notre vision de soutien à la communauté.

2. Portée

La portée de cette politique vise nos activités alimentaires et de pharmacie au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, soit les magasins corporatifs et franchisés, les centres de production, les centres de distribution et les bureaux administratifs.

Avec l'implantation de cette politique, nous souhaitons également soutenir nos marchands affiliés et nos partenaires qui opèrent respectivement sous les bannières Metro et Première Moisson, ainsi que les pharmaciens propriétaires affiliés aux réseaux Jean Coutu et Brunet, dans leurs initiatives communautaires.

Cette politique fera l'objet d'une révision tous les trois ans afin de s'assurer de refléter les besoins sociaux des communautés à l'égard desquels METRO pourrait avoir la plus grande incidence ainsi que pour valider son alignement avec les orientations stratégiques en responsabilité d'entreprise.

3. Responsabilités

La gestion des dons, des commandites sociétales et de l'implication des employés de METRO ainsi que la reddition de comptes annuelle des contributions socioéconomiques est sous la responsabilité de la vice-présidence, affaires publiques et communications et de comités corporatifs et divisionnaires.

4. Principes directeurs

Les principes directeurs s'appliquent aux contributions octroyées par METRO et guident nos choix d'investissement communautaire.

4.1 Proximité avec le milieu

L'implication locale est le fondement de l'investissement communautaire de METRO. En raison du lien privilégié que nos équipes entretiennent avec les communautés qu'elles servent, nous sommes en mesure d'appuyer des projets, des organismes ou des initiatives structurantes qui sont en lien avec leurs besoins.

Pour ce faire, gestionnaires de magasins et pharmaciens-propriétaires du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick attribuent des dons dans leurs communautés.

4.2 Sécurité alimentaire

La nature même de nos activités dans le secteur de l'alimentation occasionne inévitablement des pertes, et ce, malgré des systèmes toujours plus efficaces pour réduire au minimum les produits invendus. Il est important pour nous qu'avant tout, ces aliments soient redistribués et consommés par des personnes qui en ont besoin.

Notre programme Récupartage permet de donner à nos partenaires – Les Banques alimentaires du Québec ainsi que Feed Ontario et Second Harvest en Ontario – les produits invendus encore propres à la consommation recueillis dans nos supermarchés du Québec et de l'Ontario. Il s'agit de l'initiative phare de la lutte au gaspillage alimentaire de METRO.

4.3 Vivre en santé

Notre division de la pharmacie joue un rôle actif en santé publique. Le pharmacien est un professionnel de la santé de première ligne et compte parmi les professionnels de la santé les plus accessibles. Il conseille le public quant à l'adoption de saines habitudes de vie et de modes de prévention dans une perspective d'améliorer la santé et de prévenir la maladie.

L'implication de METRO dans le secteur de la santé permet de soutenir l'éducation, la recherche, la prévention et les soins en santé afin de donner des moyens aux membres des communautés qu'elle dessert de vivre sainement.

4.4 Relations avec les collectivités

METRO apporte son soutien à des organismes dont la mission est d'assurer le mieux-être de la population. Afin de démontrer son engagement envers les collectivités, METRO met parfois son réseau de magasins d'alimentation et de pharmacies à la disposition d'organismes pour recueillir des fonds.

Une telle initiative peut être prise à l'échelle régionale, de la province ou nationale dans le but de soutenir une cause majeure qui rejoint les communautés où nos réseaux de magasins d'alimentation et de pharmacies sont présents.

5. Contributions

5.1 Types de contribution

METRO soutient les communautés par le biais de divers types de contributions :

- Dons financiers
Nous apportons un soutien financier à des partenaires locaux et nationaux qui répondent aux critères énoncés dans nos principes d'investissement communautaire.
- Bénévolat

Nous favorisons une culture qui encourage les employés à donner de leur temps durant les heures de travail et à mettre à contribution leurs compétences pour aider à construire des communautés plus fortes. Ainsi, nous contribuons à un effort collectif tout en favorisant un fort sentiment de fierté chez les employés.

- Dons de produits

Nous faisons don de produits à des partenaires locaux et nationaux qui répondent aux critères énoncés dans nos principes d'investissement communautaire.

5.2 Secteurs privilégiés

METRO s'engage auprès du milieu communautaire et apporte de l'aide alimentaire en plus de soutenir des organisations vouées à la santé.

METRO peut à l'occasion prendre en considération des demandes d'organismes provenant d'autres secteurs d'activités.

5.3 Aide d'urgence

METRO octroie du soutien d'urgence en cas de de désastres, de catastrophes naturelles ou de crises afin d'offrir un appui immédiat aux victimes de ces événements.

6. Critères d'admissibilité

Toutes les demandes de contribution doivent respecter les critères suivants :

- Provenir d'un organisme sans but lucratif reconnu comme organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada;
- Ne pas servir à combler un déficit ou à soutenir le bénéfice d'un particulier;
- Être soutenue par un dossier complet qui démontre les contributions du projet ou de l'organisme à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté;
- Être acheminée à METRO huit à douze semaines avant la réponse attendue.

7. Pour faire une demande

Toutes les demandes de contribution doivent être faites au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site Internet de METRO.

METRO ne s'engage pas à étudier les demandes transmises par courriel, par la poste ou par télécopieur.

Le formulaire en ligne est disponible au <https://corpo.metro.ca/fr/responsabilite-entreprise/demande-de-dons.html>
